

LE CHAMP DE MONSIEUR Nom : GAEC au capital de 550 000 € 98 route du Champ de Monsieur 46120 ANGLARS Téléphone : 06 85 76 57 58 / William : 06 78 84 87 49 N° TVA : FR Intracommunautaire : champdemonsieur@gmail.com	FACTURE N° 0917025 Date : 10/04/2025	Client Nom : PRADAYROL FABRIEN Adresse : 217 chemin de dador 46500 Dendolus N° TVA : FR Intracommunautaire
---	---	---

☐ Vente / livraison intra communautaires ☐ Vente à l'export ☐ Autoliquidation Vente d'Animaux Destination :
(si oui, exonération TVA art.262 bis-1 du CGI) ☐ Elevage ☐ Abattage ☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
Depannage Farine gervais		15 kg		300 € / t	590,70

Paiement : ☐ au comptant ou à réception de la facture ☐ paiement différé le : -----(date) ☐ escompte	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: right;">Total H.T. (avant RRR)</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Rabais / Remise / Ristourne</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Total H.T.</td><td>590,70</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">T.V.A. / 5,5 %</td><td>32,49</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Prix T.T.C.</td><td>623,19</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Escompte / _____%</td><td></td></tr> <tr><td style="text-align: right;">TOTAL A PAYER</td><td>623,19</td></tr> </table>	Total H.T. (avant RRR)		Rabais / Remise / Ristourne		Total H.T.	590,70	T.V.A. / 5,5 %	32,49	Prix T.T.C.	623,19	Escompte / _____%		TOTAL A PAYER	623,19
Total H.T. (avant RRR)															
Rabais / Remise / Ristourne															
Total H.T.	590,70														
T.V.A. / 5,5 %	32,49														
Prix T.T.C.	623,19														
Escompte / _____%															
TOTAL A PAYER	623,19														

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
 Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente
 Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
 Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
 Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural